

REGLEMENT INTERIEUR GYM'MONTAGNOLE SASION 2026/2027

L'inscription

Tarif

Le tarif correspond à l'adhésion annuelle pour l'association d'un montant de 10€ et de 145€ de cotisation pour l'ensemble des activités sportives. Il est révisé chaque année par le bureau.

Inscriptions

Modalités

- ✓ L'association organise aux mois de Juin et Septembre de chaque année une semaine de cours d'essai. Lors de celle-ci, chaque participant est libre d'intégrer n'importe quel cours proposé sous la couverture de sa responsabilité civile et individuelle accident.
- ✓ Au terme des périodes d'essai, chaque adhérent devra être à jour de son dossier et du règlement de son inscription avec une tolérance fixée à fin septembre. Pour les cours d'essai après cette période, chaque nouvel arrivant devra remplir un dossier et effectuer son règlement juste après son cours d'essai.

Dossier d'inscription

- ✓ Le formulaire d'inscription, l'autorisation de droit à l'image et le règlement intérieur doivent obligatoirement être validés lors de l'inscription.
- ✓ Le certificat médical ou la déclaration de bonne santé seront fournis de préférence lors de l'inscription. Un délai peut être accordé selon le cas.
- ✓ Quoi qu'il en soit, le dossier devra être complet à la fin du mois de septembre.

Inscription définitive

- ✓ Toute inscription est définitive lorsque l'adhérent est à jour du formulaire d'inscription, du certificat médical ou déclaration de bonne santé, du droit à l'image et du règlement.
- ✓ Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf dans les cas suivants :
 - Justificatif médical avec un minimum de 3 mois de contre-indication à la pratique du sport
 - Justificatif de changement de domicile
- ✓ Le remboursement, s'il doit avoir lieu, sera calculé au prorata des mois écoulés. En aucun cas, le montant total de l'adhésion ne peut être remboursé.

Radiation

En cas de non-paiement ou pour motif grave, le bureau se réserve le droit de prononcer une radiation de l'adhérent concerné. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Conditions d'assurance

L'assurance ne couvre la pratique sportive que pendant la durée du cours et des manifestations, sous la responsabilité des cadres de l'activité.

La pratique

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la salle des fêtes auprès de l'animateur sportif concerné par l'activité. Celui-ci vérifiera au terme du cours, que l'enfant soit bien pris en charge par un adulte. En aucun cas nous ne sommes responsables des enfants dans la rue ou entre le parking et le lieu de cours

En cas de retard pour venir chercher votre enfant, vous pouvez joindre l'animateur directement. Au-delà de 10 min après la fin du cours et sans information spécifique des parents, l'association se réserve le droit de contacter le commissariat pour leur confier l'enfant.

Les adhérents participant aux activités sont tenus :

- ✓ de porter des chaussures réservées à la salle
- ✓ de respecter les animateurs et les autres adhérents
- ✓ de respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition
- ✓ de participer à l'installation et au rangement du matériel utilisé
- ✓ de se présenter avec une tenue correcte et propice à la pratique du sport
- ✓ d'être ponctuel
- ✓ de ne tenir aucun propos politique, religieux ou xénophobe
- ✓ de ne pas être en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de stupéfiants
- ✓ d'être à jour de leur cotisation

Toute autre personne ne peut avoir accès au lieu de cours et ne doit en aucun cas perturber les animateurs et les adhérents pour le bon déroulement du cours.

Le non-respect de ces consignes sera traité par un membre du bureau. Tout abus pourra entraîner une radiation, après décision du bureau.

Seuls les animateurs sont habilités à prendre des décisions techniques concernant les cours.

L'encadrement

Les animateurs sont tenus :

- ✓ de respecter les adhérents
- ✓ de respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition
- ✓ de se présenter avec une tenue correcte et propice à la pratique du sport
- ✓ d'être assidu et ponctuel
- ✓ de ne tenir aucun propos politique, religieux ou xénophobe
- ✓ de ne pas être en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de stupéfiants
- ✓ de promouvoir l'éthique sportive

Les animateurs seront présents environ 5 minutes avant le début du cours, pour assurer l'accueil des adhérents mineurs, et 10 min après la fin du cours pour la récupération des adhérents mineurs. Les responsables des adhérents mineurs doivent prendre les dispositions nécessaires afin de respecter ces créneaux. Prévenir l'encadrement en cas de problèmes.

(Rappel : l'assurance de l'association ne couvre que la pratique sportive pendant le cours).

Divers

L'association dégage toute responsabilité en cas de détérioration ou vol. Chaque adhérent est responsable de ses effets personnels

Tout manquement à ce règlement intérieur entraînera une radiation temporaire ou définitive décidée par le bureau.

.....*Coupon à retourner à l'association*.....

Prise de connaissance du règlement intérieur Gym'montagnole

Date :

Nom :

Nom du/des responsables (pour les mineurs):

.....

Signature de l'adhérent

Signature du/des responsables